



GRAND SITE DES GORGES DU TARN,
DE LA JONTE ET DES CAUSSES.

Gorges du Tarn, de la Jonte & les Causses

NATURA.COM
La lettre info Natura 2000

EDITO



Depuis plusieurs années déjà, les acteurs de notre territoire sont impliqués dans la démarche de construction du réseau Natura 2000. Après la phase d'inventaires et de définition des mesures de gestion, la phase d'actions, permettant de sauvegarder les habitats et les espèces remarquables, voit le jour.

Nous entrons donc aujourd'hui, dans la phase opérationnelle de mise en œuvre du document d'objectif.

Fortement attendue, cette phase permettra de concrétiser les actions préalablement définies par les acteurs de terrain et approuvées par le comité de pilotage, afin de répondre aux objectifs fixés. Cette étape, sans doute la plus intéressante du projet, va donner toute sa crédibilité à la démarche Natura 2000.

Le SIVOM Grand site (structure animatrice du site Natura 2000) et ses partenaires interviendront en appui auprès des agriculteurs, forestiers, chasseurs, propriétaires ou autres gestionnaires qui souhaiteront mener des actions de gestion durable, soutenues financièrement et techniquement. Je souhaite que, d'ici la fin de l'année, les premiers contrats Natura 2000, en cohérence avec les activités humaines, témoignent du succès de la démarche développée au niveau des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses.

Gérard MOURGUES

Président du Comité de pilotage des sites Natura 2000
des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses
Délégué du SIVOM Grand site national des Gorges du Tarn,
de la Jonte et des Causses

Sommaire

Natura 2000 : où en est-on ? 2

**Opérations pouvant être établies
par les acteurs locaux grâce à Natura 2000..... 2**

**Quelques exemples concrets de
contractualisation Natura 2000..... 3**

Interviews 4



Lettre n°3 - avril 2010



Fédération Départementale des Chasseurs
de la Lozère

Prestataire technique du SIVOM Grand site
pour conduire le projet Natura 2000

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par les 3 sites Natura 2000

Calendrier

2008 :
Phase d'études et d'inventaires des espèces et des habitats

2009 :
Animation des différents groupes de travail et définition des mesures de gestion

2010 :
Début de la mise en œuvre du projet et montage des dossiers Natura 2000 sur 5 ans

Zone de Protection Spéciale « Gorges du Tarn et de la Jonte » (38 684 ha) :

- 25 espèces d'oiseaux inscrites à la directive européenne « oiseaux », dont les vautour moine/fauve/pernoptère ainsi que le Circaète Jean-le-blanc et le Bruant ortolan. Un des sites français les plus riches de France, d'un point de vue « diversité des oiseaux » !



Site d'Importance Communautaire « Gorges du Tarn » (445 ha) :

- 8 espèces de chauves-souris + les stations de Sabot de Vénus
- 6 habitats naturels d'intérêt communautaire



Site d'Importance Communautaire « Gorges de la Jonte » (2 ha) :

- 2 sources pétrifiantes
- 8 espèces de chauves-souris + Ecrevisse à pattes blanches



Natura 2000 : Où en est-on ?

Après la validation des documents d'objectifs (Docob) « Volume 1 - Inventaires et analyses de l'existant - Enjeux & objectifs » le 18 décembre 2008, le Comité de pilotage du 25 février 2010 a validé le volume 2 « Plan d'actions », sauf la Charte Natura 2000 et l'évaluation des incidences qui feront l'objet de discussions complémentaires avec tous les acteurs concernés.

L'année 2010 sera marquée par le lancement de la contractualisation des Mesures Agri-environnementales territorialisées (MAEt) qui constitue une étape clé.

Le montage des dossiers se fera par la Fédération des chasseurs en partenariat avec la Chambre d'agriculture, en lien avec les services de la Direction Départementale des Territoires de la Lozère.

Différentes opérations pouvant être établies par les acteurs locaux grâce à Natura 2000

<i>Qui</i>	<i>Quoi</i>	<i>Comment</i>
Agriculteurs	 <ul style="list-style-type: none">▪ Gestion des pelouses (parcours)▪ Débroussaillage▪ Coupe de pins▪ Placettes d'alimentation (équarrissage gratuit et naturel par les vautours)	Mise en place de MAEt, de certains contrats Natura 2000 ou de projets « investissements »
Forestiers	 <ul style="list-style-type: none">▪ Création ou rétablissement de clairières (pouvant être combinées à du pâturage)▪ Développement de bois sénescents▪ Mise en défens de bouquets d'arbres▪ Irrégularisation ou diversification de peuplements forestiers	Mise en place de contrats Natura 2000 « forestiers »
Chasseurs	 <ul style="list-style-type: none">▪ Création/restauration de lavognes▪ Création et entretien de garennes artificielles▪ Aménagements complémentaires (cultures faunistiques, enherbement de chemins,...)	Mise en place de contrats Natura 2000 « ni agricoles ni forestiers » ou « forestiers »
Propriétaires fonciers, communes, particuliers	 <ul style="list-style-type: none">▪ Adhésion à la démarche▪ Respect/applications de pratiques favorables à la préservation des sites▪ Utilisation de Natura 2000 comme un « label qualité » pour le territoire	Actions de communication. Adhésion à la Charte Natura 2000 (exonération de la taxe sur le foncier non bâti, gestion forestière durable...)

Quelques exemples concrets de contractualisation Natura 2000

L'élevage sur le site Natura 2000 de la Dent de Rez en Ardèche (07)

Natura 2000 a permis la mise en place d'un partenariat entre les propriétaires et les éleveurs sur le secteur de la Dent de Rez. Un travail important réalisé par le SGGA (Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche) a abouti à la constitution d'une Association Foncière Pastorale qui regroupe des propriétaires volontaires pour mettre à disposition leurs terrains pour les éleveurs.



Troupeau de chevaux et gyrobroyeage

Cette association met à disposition pour 3 éleveurs les terrains utiles au pâturage d'été. Natura 2000 a financé les travaux de débroussaillage, la pose de clôture et de citernes d'eau qui étaient indispensables à l'installation des troupeaux. Deux troupeaux de vaches et un troupeau de chevaux pâturent chaque printemps et été le secteur de la Dent de Rez. Ce pâturage participe au maintien des paysages traditionnels, à l'activité économique locale et répond à l'objectif de Natura 2000 de conserver la biodiversité des pelouses sur les sols calcaires. Le maintien des milieux ouverts participe également à la préservation des espèces d'oiseaux et de chauves-souris qui chassent les rongeurs ou insectes sur ces milieux.



A toi de jouer !



- Quelle envergure fait un vautour fauve adulte ?
 - 1m
 - 2,70m
 - 3,50m
- Les vautours se nourrissent de :
 - fruits
 - insectes
 - charognes
- Grâce à quel dispositif les vautours repèrent-il leur proie ?
 - l'odorat
 - la vue
 - l'ouïe
- Combien faut-il de temps à une trentaine de vautours pour consommer entièrement une proie ?
 - 15 min
 - 1 h
 - 1 j



Réponses : 2,70 m - charognes - la vue - 15 min

Aménagements de milieux sur le site Natura 2000 des Corbières Maritimes dans l'Aude (11)

Dans le cadre du programme LIFE Corbières, des sociétés communales de chasse de l'Aude et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) travaillent ensemble sur des aménagements concrets du territoire, visant à ouvrir le milieu et favoriser les espèces proies comme le Lapin de garenne et la Perdrix rouge. Actuellement, **10** aménagements cynégétiques ont été créés par le GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique) des Corbières Maritimes. Ces derniers, sont constitués d'une garenne, d'un point d'eau et d'une culture attenante d'un hectare. Cela représente environ **10 à 15 hectares** de cultures girobroyées et ensemencées.

Le budget de l'opération s'élève à **31 000 €** avec **3 000 €** d'autofinancement pour le GIC des Corbières Maritimes.



Les points d'eau peuvent faire l'objet d'actions de gestion grâce à Natura 2000 (*lavogne au hameau du Buffre – Causse Méjean*)

Expérience positive de contrats Chasse/Natura 2000

Signature de 2 contrats Natura 2000, avec deux sociétés de chasse sur le Grand site de la Sainte-Victoire en région Provence Alpes Côtes d'Azur :

- Les chasseurs locaux ont signés un premier contrat permettant la remise en culture de parcelles concernées par le schéma départemental de gestion cynégétique. Ces dernières représentent 2 hectares de friche totalement réouvertes. Les anciennes parcelles agricoles non déclarées à la Politique Agricole Commune ont été ouvertes, les arbres coupés et dessouchés, les arbustes gyrobroyés. Par la suite, la zone a été labourée, semée et entretenue. Cette démarche a été soutenue à hauteur de **6 000 €** par un contrat Natura 2000.
- Le second contrat a permis la mise en valeur de cultures faunistiques, favorables au petit gibier et également des zones de gagnage appréciées par les ongulés. Travail sur les abords de ces remises en cultures, par gyrobroyeage, afin de favoriser un effet de lisière. Pour cette opération, la société de chasse communale a perçu une aide financière de **2 000 €**.



Christophe BRUN
Maire de La Malène

Un Maire qui souhaite une approche croisée...

Quelles peuvent être les retombées possibles de Natura 2000 sur votre commune ?

Le tourisme représente 80 % des emplois sur notre commune. Il y a également 8 exploitations agricoles.

L'intérêt de Natura 2000 est de protéger mais il ne faut pas que cela se fasse au détriment des activités humaines. Pour le Sabot de Vénus par exemple, il serait intéressant d'encadrer la fréquentation humaine en mettant en place un itinéraire de découverte, qui soit notamment plus accessible aux familles et aux personnes à mobilité réduite. Il faut garder à l'esprit que nous sommes dans une zone touristique et que, quoiqu'il arrive, cette fréquentation sera là. Donc, autant considérer Natura 2000 comme un outil de développement de l'agriculture mais aussi du tourisme.

Seriez-vous prêt, en tant que commune, à signer des contrats Natura 2000 ?

Oui, pourquoi pas. En fonction des enjeux, des problématiques sur ma commune, et après bien sûr en avoir discuté avec mon conseil municipal, ce type de solution peut être envisagé. Contribuer à la mise en place d'une placette d'alimentation pour les vautours ou à la réhabilitation d'une lavogne sur le Causse sont des exemples pouvant être discutés.

Nous serions aussi demandeurs de synthèse d'informations (listes des mesures disponibles, intervention en conseil municipal) afin que nous puissions prendre les décisions dans de bonnes conditions.

Quel est votre ressenti sur ce projet Natura 2000 ?

On parle souvent du Sabot de Vénus mais ce fameux Pin de Salzmann ou encore les sources pétrifiantes sont des richesses à faire connaître. Natura 2000 peut être un outil complémentaire pour mobiliser des fonds. J'estime, par ailleurs, que les enjeux relatifs à la conservation du patrimoine naturel méritent d'être davantage croisés avec les enjeux liés au risque feu de forêt (en particulier sur l'ouest du Causse Méjean) puisqu'ils concernent le même territoire. Enfin, par rapport aux manifestations sportives motorisées, il ne s'agit pas d'interdire mais d'ajuster les parcours si nécessaire, notamment sur des chemins carrossables (entretien possible derrière) ou encore sur des vieux sentiers qui n'étaient plus fréquentés depuis longtemps.

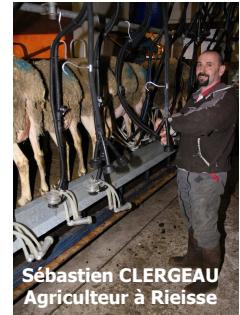


Le Crave à bec rouge, une des nombreuses richesses du site

Un agriculteur qui prend le bétier par les cornes...

Quel est votre ressenti par rapport à Natura 2000 ?

Après 2013, on ne sait pas comment va évoluer la PAC (Politique Agricole Commune), d'où l'intérêt de prendre de l'avance. Natura 2000 apporte des primes, certes, mais l'intérêt de s'engager dans les MAEt (Mesure Agri-environnementales territorialisées) est aussi environnemental. Entre la Beauce et le Causse, on n'a pas la même vision des choses. 40 ans après le remembrement, on se rend compte des erreurs qui ont été faites. Aujourd'hui, on essaie de les réparer, avec le couple prévention/aides financières. Ça me paraît une piste intéressante.



Sébastien CLERGEAU
Agriculteur à Rieisse
(Brebis lait ; production de fromages ; vente sur place ou sur les marchés locaux)

Quel est l'avenir de l'agriculture ici ?

Les circuits courts, sous forme de vente directe ou de regroupement de structures, ainsi que la diversification sont deux éléments moteurs. On est devenu producteur et commerçant. Compte tenu de la diminution du nombre d'exploitations agricoles, il est nécessaire d'avoir un équilibre entre agriculture « bio » et agriculture conventionnelle. On parle de « biodiversité », il faut parler aussi « d'agri-diversité ».

Il faut jouer sur la carte « environnement » de la Lozère. C'est un pays de montagne ; on a une image de marque à défendre et à développer.

Quelles sont les évolutions de pratiques agricoles que Natura 2000 peut appuyer ?

On fait par exemple des analyses coprologiques deux fois par an en lien avec l'AVEM (Association des Vétérinaires Eleveurs du Millavois) afin de réaliser des traitements anti-parasitaires adaptés au taux d'infestation. On traite uniquement lorsque c'est nécessaire.

Pour informations, l'AVEM qui aide également à responsabiliser les éleveurs et à leur fournir des appuis techniques, assure des formations, s'implique dans des programmes de recherche (comme la collaboration avec l'INRA de Toulouse sur la sélection de semences qui soient davantage adaptées à notre territoire).

Pour en savoir plus...

Fédération Départementale des Chasseurs de la Lozère

Maison de la chasse et de la nature
56, route du Chapitre 48000 MENDE
Tel : 04-66-65-75-85 ; Fax : 04-66-65-75-90
Mail : fdc48@chasseurdefrance.com

SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses

Mairie de Ste-Enimie - 04-66-45-09-74
Mail : grandsite.gorgesjontetarn@orange.fr

Lettre diffusée à 2 700 exemplaires

